



Document d'Entrée en Relation

Conformément à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances

A l'attention de

LAYS PELLET & ASSOCIES

Entreprise réglementée et contrôlée, représentée par Jean-Pierre LUCIANI

Le Cabinet Lays Pellet & Associés est une SARL au capital de 290 136 €, dont le siège social est situé 65 Rue du Président Edouard Herriot 69002 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 379388143 et représentée par son gérant Jean Pierre LUCIANI.

Ses activités réglementées sont : Conseil en Investissement Financier (CIF), Compétence Juridique Appropriée (CJA), Courtier en Assurance, Mandataire en Opération Bancaires et Services de Paiements

Tel : 04 72 69 06 70

Site web : www.lpapatrimoine.com

Email : contact@lpapatrimoine.com

Adhérent auprès de la CNCGP (Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine)

Présentation de l'entreprise

LAYS PELLET & ASSOCIES est un groupe indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine, dirigé par Jean-Pierre LUCIANI, au service de plus de 250 clients à Lyon. Experts en stratégie patrimoniale depuis plus de 20 ans, notre mission est d'assurer au fil du temps la cohérence et l'adéquation de votre patrimoine dans tous ses aspects civils, juridiques, financiers et fiscaux avec vos objectifs tout en intégrant les changements fréquents de contexte et d'environnement tant législatifs qu'économiques ou fiscaux.

Aujourd'hui, LAYS PELLET&ASSOCIES s'appuie sur ses compétences pour vous proposer les meilleures solutions et répondre aux questions que vous vous posez :

- les pressions fiscale et sociale sont de plus en plus élevées : comment les minorer ?
- le niveau des retraites est incertain : comment se créer un complément de revenus ?
- le pouvoir d'achat est en stagnation : comment développer son patrimoine malgré cette contrainte?
- les marchés sont volatiles : comment optimiser son épargne ?

Notre entreprise justifie de garanties civiles professionnelles pour l'ensemble de ses activités.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier, du Code des assurances et de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Le présent document résume toutes les informations légales que LAYS PELLET & ASSOCIES doit vous avoir communiquées dès le début de la relation. LAYS PELLET & ASSOCIES est seul destinataire des informations recueillies.

Charte de l'entreprise

A vos côtés, vous trouverez un professionnel qui s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil

- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

Statuts réglementés

Intermédiaire en assurance

- Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07001159 et positionné dans la catégorie « c » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévalant d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché
- Compagnie(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : **AXA THEMA**
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : **Néant**

Conseiller en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07001159, adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Etablissements	Nom des Partenaires
Etablissements bancaires	Néant
Compagnies d'assurances	Axa Thema; INTENCIAL Patrimoine; Generali; UNEP; Vie Plus; UAF Life Side; Swisslife.
Sociétés de gestion	Carmignac; Edmond de Rothschild; H2O; JP Morgan; Amiral Gestion; Sycomore ...
Immobilier	Néant

- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Démarcheur bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : **Audacia, 123Venture, INTENCIAL Patrimoine,...**

Intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement

- Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07001159, appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement
- Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : **Néant**
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : **Néant**

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de notre cabinet.

Protection des données à caractère personnel du client

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à respecter les règles légales de protection de ce type de données.

A ce titre, les données à caractère personnel vous concernant ne seront utilisées que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez l'exercer en nous adressant votre demande par écrit.

Je soussigné(e), _____, atteste avoir pris
connaissance de l'intégralité de ce document.

Fait à _____, le / /

SIGNATURE :
Précédé de la mention « lu et approuvé »